

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION -
(N° 575)

AMENDEMENT

N ° CE34

présenté par

M. de Fournas et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.